



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de l'emploi à Anzin

Question écrite n° 4799

Texte de la question

M. Guillaume Florquin alerte Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la dégradation préoccupante de la situation de l'emploi à Anzin, où les chiffres du chômage connaissent une forte augmentation, tandis que les offres d'emploi diminuent significativement. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, le nombre d'offres d'emploi enregistrées à France Travail a chuté de manière inquiétante, avec une baisse de 21 % des offres en CDD et une diminution de 2 % des offres en CDI. Dans le même temps, la catégorie A des demandeurs d'emploi, c'est-à-dire ceux sans emploi et immédiatement disponibles, a bondi de 27,8 % pour les bac+3 et plus et de 22,6 % pour les sans diplômes et BEPC. Les jeunes actifs sont particulièrement touchés, avec une augmentation de 10,7 % du chômage chez les moins de 25 ans, tandis que les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans voient également leur situation se détériorer, avec une hausse de 6,6 %. Ces chiffres traduisent une dynamique préoccupante à Anzin, 14 000 habitants, et s'étendent à tout le bassin minier où l'offre d'emploi se raréfie, aggravant les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et des seniors, deux catégories déjà vulnérables sur le marché du travail. Cette situation risque d'accentuer encore davantage la précarisation des travailleurs et de fragiliser le tissu économique local. Ainsi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte mettre en place pour enrayer cette hausse du chômage à Anzin, relancer la dynamique de l'emploi et garantir aux demandeurs d'emploi, notamment les plus jeunes et les seniors, de véritables perspectives d'insertion professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Florquin](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4799

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2025